

(Ci-devant "LE VRAI CANARD")

CONDITIONS :

ABONNEMENT.

UN AN 50 Cts
 SIX MOIS 25 Cts
 LE NUMERO 1 Ct.

Le Grognard se vend 8 centins la douzaine aux agents qui devront faire leurs paiements tous les mois.

10 par cent de commission accordée aux agents pour les abonnements qu'ils nous feront parvenir.

Les frais de port sont à la charge de l'Éditeur.

H. BERTHELOT & CIE.
 Bureau : 23, 25 Rue Ste-Thérèse
 En face de l'Hôtel du Canada
 Boite 2144 P. O. Montréal.

FEUILLETON DU "GROGNARD"

LE CHEF DE

VOLEURS

ET LA

JEUNE FILLE.

Tout le monde connaît les terribles événements qu'entraîna cette sanglante révolution dont Louis XVI fut la plus célèbre victime. La France sans doute en recueillit un certain germe de progrès qui a détruit bien des abus et a fait triompher le droit. Mais dans cette époque qui occupe peut-être le premier rang dans notre histoire, nous pouvons opposer au bien qui a été produit un mal qui fait un énorme contre-poids dans la balance. La frénétique ardeur qu'on mit à poursuivre les coupables aveugla tellement les yeux des agents révolutionnaires, que la peur de se tromper dans la poursuite et l'arrestation du crime leur fit plus d'une fois faire main basse sur l'innocence. Certains politiques appelleront ça un mal nécessaire, un mal inévitable dans un gouvernement nouveau qui veut changer ses lois ou les améliorer. Quoiqu'il en soit, la France fut alors le théâtre des fureurs les plus exagérées, et le petit nombre des acteurs qui se laisseront



LES ACTIONS POUR LIBELLE. CA TROMPE !

L'éléphant sort de la Caverne des Quarante Voleurs, écrasant la compagnie de Navigation de Trois Rivières, les moulins de Pierreville et l'Électeur. Laurier craint d'être frappé par le piège qu'il a tendu à Senécal.

guider par la voix d'une conscience droite et désintéressée, ne doit pas faire oublier ceux qui dans le zèle affreux qu'ils déploierent, ne furent conduits que par un intérêt véniel ou la soif terrible du sang. Aussi combien d'innocentes victimes portèrent leur tête sur l'échafaud ou ne durent leur salut qu'à la fuite et au sacrifice de leurs plus pures et leurs plus légitimes affections ! Que de familles obligées de fuir le sol natal et d'aller chercher un refuge chez l'étranger ! Que de fortunes noblement acquises qui furent abandonnées à la merci des persécuteurs ! Que de pères malheureux qui, s'arrachant des bras de leurs épouses et de leurs enfants consternés, se précipitèrent, ignoblement travestis, vers un exil volontaire d'où tant ne rovinrent jamais. Oh ! l'exis-

tence d'un homme ne suffirait pas pour décrire avec fidélité toutes les exactions cruelles qui alors se commirent en France. Notre but n'est pas certainement de les reproduire même en raccourci. Le cadre dans lequel nous sommes renfermés est trop étroit pour cela, et d'ailleurs il est peu de gens qui ne connaissent point les principales scènes de cette incomparable révolution. Nous voulons seulement mettre sous les yeux du lecteur une histoire qui, quoique de cette époque, ne se réserve point de l'horreur qu'elle inspire et offre au contraire quelques détails qui pourront flatter sa curiosité et éveiller son attention.

À quelque distance de la ville d'Orléans vivait au temps où la révolution éclata une noble famille dont la fortune, loin de

porter ombrage à ceux qui l'entouraient, intéressait tous les cœurs et commandait l'estime et l'admiration. Une vertu solide et bienfaisante était le principal ornement de cette maison d'où étaient constamment bannis le luxe et l'étiquette. Chacun y trouvait un facile accès. Le pauvre surtoit y rencontrait toujours un sûr abri. Cette maison ne se composait plus que de trois personnes : c'est-à-dire d'un époux, le modèle des maris, d'une épouse aux qualités austères, et pourtant au sourire toujours gracieux, et d'une fille, leur enfant, joignant aux qualités physiques les plus précieuses qualités du cœur.

L'abondance et la paix habitaient parmi eux depuis longtemps, et les deux époux trouvaient dans les caresses de Marie,

leur enfant, une félicité bien plus grande que la richesse, lorsqu'un cri de terreur retentit dans toute la France. Bientôt après s'effectua l'arrestation de Louis XVI et des familles nobles attachées à son service ou soupçonnées de s'intéresser à son sort. Un pareil événement émut péniblement toutes les âmes sensibles et provoqua des larmes qui, chez bien des personnes, furent, hélas ! payées par le sang.

M. de Salignes, ainsi se nommait le père de Marie, ne se doutant pas qu'on pût lui faire un crime d'avoir quelque pitié pour le malheur, fut un de ceux qui témoignèrent le plus de sensibilité au récit des infortunes du roi. Ce n'était pas qu'il lui dû son élévation, car il n'avait ni titre ni emploi, et avait toujours vécu dans une fière indépendance ; mais né bon, juste et généreux, il déplorait d'avance les abus d'une révolution dont sa sagesse prévoyait les conséquences funestes. Dans sa sainte fureur contre les sicaires qui alors avaient en main l'autorité, il eut l'imprudence de dire et de répéter qu'il se trouverait très honoré de pouvoir sauver Louis XVI du pas faneste où il se trouvait engagé.

Ces paroles qui étaient l'écho d'un belle âme, furent recueillies par des agents travestis, et incriminées bientôt après par le comité révolutionnaire qui lança un mandat d'arrêt contre celui qui les avait prononcées.

M. de Salignes ne tarda pas à comprendre l'étendue de son imprudence et les terribles exemples que depuis quelques jours il avait devant les yeux lui apprirent combien il était urgent de chercher son salut dans la fuite.

Cette résolution lui parut bien pénible à exécuter. Quitter son épouse et sa fille était au-dessus de ses forces, et les entraîner dans son émigration lui était impossible.

Comme il n'avait pas un seul instant à perdre, il cacha dans

un souterrain connu de lui seul une partie de sa fortune, et voulut confier son enfant et sa mère à une sœur qu'il possédait dans le pays, et dont il avait reçu les marques du plus sincère attachement.

Mais Madame de Salignes douée d'une fermeté rare, et qui professait pour son mari une tendresse incomparable, dit que rien au monde ne serait assez puissant pour la séparer de lui et qu'elle était résolue à partager toutes les infortunes. En vain M. de Salignes voulut-il s'opposer à une résolution aussi généreuse en exagérant les embarras d'une fuite précipitée et les fatigues et les tourments qui pourraient en résulter pour une faible femme. En vain même employa-t-il son autorité et ses larmes, rien ne put dompter ce cœur aimant.

(A continuer.)

LE GROGNARD.

MONTREAL, 12 NOVEMBRE, 1881.

A nos abonnées.

En fondant notre nouvelle feuille nous avons décidé de purger les livres du *Vrai Canard* de tous les noms des abonnés retardataires. Tous nos livres seront balancés et des copies seront envoyés la semaine prochaine à tous ceux qui nous doivent. Le *Grognard* a décidé de se faire une nouvelle liste d'agents et d'abonnés ponctuels dans leurs versements. Le format que nous avons adopté entraîne des dépenses considérables et nous comptons sur la bonne volonté de nos agents et de nos abonnés. Les agents en ouvrant des comptes pour le *Grognard* devront solder leurs arrérages avec le *Vrai Canard*.

PROSPECTUS.

Un journal, quelle que soit sa grandeur, quel que soit son caractère, ne peut pas plus se passer d'un prospectus qu'un opéra d'une ouverture ou un banquet d'une carte de menu.

Le *Grognard* en lançant son premier numéro ne doit pas s'écarter de la loi commune: et il lui faut aujourd'hui formuler son programme.

Maintenant sautons à pieds joints dans la matière.

Le *Grognard* a sa raison d'être, parcequ'il naît à une époque où l'opinion publique est constamment chiffonnée par les abus et les écarts du pouvoir. On grogne dans les deux camps politiques. Une section du parti conservateur murmure contre la composition du ministère Chapleau et la manière dont le patronage est distribué. Plusieurs députés appartenant au même parti voudraient se débarrasser des veaux; ils grogneront toujours tant qu'ils n'auront pas de portefeuilles de ministres.

Les libéraux sont divisés entr-

eux. Ils ne peuvent s'accorder sur un programme ni sur le choix d'un chef.

Les affaires vont si mal que leur chef véritable, l'hon. M. Mercier dégoûté de la politique, a renoncé à la vie parlementaire.

On entend des grognements partout.

Son Altesse Royale grogne contre le Canada et le Marquis de Lorne grogne contre son absence trop prolongée.

L'hon. M. Chapleau grogne contre le syndicat du Pacifique qui lui laisse le chemin de fer du Nord sur les bras.

Le Maire de Montréal grogne contre le greffier de la corporation qui ne veut pas lui céder son bureau.

Grands et petits, pauvres et riches, tout le monde grogne.

Nous serons l'organe officiel des grognards de tous les partis et nous resterons dans les bornes de l'indépendance la plus absolue.

Nous voulons que notre feuille trouve sa place à tous les foyers franco-canadiens. Nous nous proposons de publier chaque semaine des articles variés et érudits dans le pays ainsi qu'une chronique des tribunaux et des événements importants de la politique.

Chaque numéro du *Grognard* contiendra une caricature politique et des charges sur les mœurs du jour.

Notre feuilleton sera toujours un roman intéressant où le moraliste le plus strict ne trouvera rien à redire.

Plusieurs écrivains de Montréal nous ont promis leurs concours dans notre entreprise et le public y gagnera par la variété de la rédaction.

Le prix de l'abonnement sera de 50 centins par année ou 25 centins pour six mois, invariablement payable d'avance.

Le journal sera vendu aux agents à raison de 8 centins la douzaine.

Tous les abonnés du *Vrai Canard* recevront le *Grognard* jusqu'à l'expiration de leur souscription.

Toxicologie.

Toque Scie Tremblay nous accuse d'avoir tronqué le chef-d'œuvre qu'il a publié dans le *Courrier de Montréal* du 15 juillet 1879. Allons donc, pensait-il que nous allions abrutir nos lecteurs en leur donnant *in extenso* son article célèbre, son *monumentum exegi* qui occupait l'espace de trois colonnes dans le *Courrier*?

Toque Scie nous demande une rectification, nous la ferons avec plaisir en disant que nous avions copié d'abord les paragraphes sous la dictée d'un ami.

Va pour la rectification.

Voici la prose nature:

"Aussi bien la chambre ne veut pas reconnaître l'enfant d'un si digne père. Haut. Ça serait ty-beau d'ôter à cette tête vénérable que tu oses mépriser l'occasion de poser en modèle.

No parais plus devant mes yeux, je t'avais engendré. Je t'occis.

Le syndicat se divise chacun des éléments hétérogènes dont il était composé, prend un corps distinct:

Indique.—Toque scie? En voilà une toquade. Je toque, Scie. Ah! j'y suis. Le gouvernement est fatigué de scier les chambres et le pays, et il veut nous confier cette besogne. Qu'il toque tant qu'il voudra. Il y a une limite pour scier les gens. Y a pas diffi-guté qu'il nous a joué là un vilain tour.

Two Dicks—No doubt he would find it very convenient if instead of the railroad we took the sea.

Three Dicks—Och, see now what it is to depend on the good faith of such a government.

Tous.—O mon père! O mon père!

Une voix du dehors—Le Syndicat est-il mort?

Tous.—Oh! que si! (Ils sortent en pleurant.)

Bon! les guillemets sont ouverts et formés aux endroits qu'il faut. La narration et le dialogue sont copiés textuellement.

Ne nous accusez plus de tronquer et de défigurer cette scène.

Toque Scie nous accuse d'avoir remplacé l'article *la* par l'article *sa*. Vite, corrigeons cette erreur et citons le paragraphe en entier:

"Le syndicat personnage plutôt réel qu'imaginaire, subdivisible à volonté, qui existe ou n'existe pas selon les besoins du moment et dont le père putatif n'a jamais voulu avouer sa naissance illégitime.

Membres du syndicat { *Indique.*
Two Dicks.
Three Dicks.
Four Dicks.
Syndic.
K.

Voyons, *Toque Scie*, vous avez votre journal à votre disposition, si vous croyez que je défigure ou tronque votre chef-d'œuvre, publiez-le en entier. Le public saura alors l'immensité de l'abîme qui nous sépare.

Avec la modestie qui le caractérise *Toque Scie* se compare au *Cid* et déclare qu'il a débuté par des coups de maître.

Il dit que M. Berthelot n'est qu'un rapporteur et qu'il ne fera jamais d'autre chose de sa vie.

Ce que nous savons, nous c'est que M. *Toque Scie* ne mourra jamais rédacteur ou chef d'un journal sérieux. Pendant sa courte carrière de journaliste, son traitement était tellement maigre qu'il a toujours été obligé de traduire du *Hunsard* à 75 centins la page.

M. Berthelot n'a jamais pris un engagement dans un journal sans y être invité par les rédacteurs ou les propriétaires et lorsqu'il est sorti des bureaux de rédaction c'était en donnant sa démission volontairement. Si vous en doutez, demandez aux anciens propriétaires du *Bien Public*, de la *Minerve* et du *Courrier de Montréal*.

Toque Scie ne peut pas en

dire autant car il a reçu ce que les *Yankees* appellent le *Grand Bounce* du *Courrier de Montréal* pour avoir refusé de rétracter un article dans lequel il avait sans raison attaqué l'honorable M. Caron, ministre de la milice.

Allons, *Toque Scie* continuez les spirituels calembourgs qui éclosent sous votre perruque de seconde main et intéressez vos lecteurs en leur donnant des caricatures dans le genre de celle du Chat Pleau. *Tu Marcellus eris!*

Né croyez pas que nous allons vous faire l'honneur d'entrer en polémique avec votre touille de chou. Nous vous avons dit notre dernier mot.

ZUT.

Chronique de l'Audience.

Affaire Sénécal-Laurier.

Ouf!

Quel coup de scie que le procès Sénécal-Laurier!

Imaginez-vous un juge et un jury condamnés à entendre pendant trois semaines six avocats, qui souvent parlaient tous à la fois. Car ils étaient six, MM. F. X. Archambault, E. Carter, J. Irvine, Mercier, Ouimet et Davidson, tous des C. R. Comment na sont-ils pas morts de cette logodiarthée chronique? Mystères et confusion des langues! Comme le *Grognard* tient à se poser en journal bien renseigné nous avons engagé un sténographe habile pour rapporter fidèlement les incidents les plus émouvants de la procédure dans la cause de l'Honorable M. Laurier.

Nous publions aujourd'hui la séance mémorable pendant laquelle M. Tourville a donné son témoignage afin que le public puisse se former une idée de la variété des objections soulevées par la poursuite et la défense.

LE GREFFIER.—Appelez Louis Tourville.

LE CRIEUR.—Louis Tourville! Louis Tourville! (*Murmures au banc des libéraux.*)

M. Louis Tourville entre dans la boîte aux témoins et prête le serment ordinaire.

M. MERCIER.—Quel est votre nom?

M. ARCHAMBAULT.—S'il plaît à la Cour, je m'objecte à cette question comme illégale. Le témoin a été assermenté et il ne peut déclarer à la cour que les choses dont il a une connaissance personnelle. Le témoin n'a pas le droit de dire aux jurés ce qu'il ne peut pas établir d'une manière authentique et irrécusable. Je veux que la cour tienne compte du plaidoyer de justification où le nom de M. Tourville n'est pas mentionné. La défense n'a pas le droit de prouver aucune affaire qui n'est pas mentionnée d'une manière spéciale dans le plaidoyer.

M. MERCIER.—J'entends prouver à la cour que la question posée au témoin est parfaitement légale. Assurément, le témoin doit connaître son nom et il importe qu'il le donne aux jurés.

M. CARTER.—Je diffère d'opinion avec mon savant ami. Je prouverai en citant le deuxième chapitre de Roscoe *On criminal Evidence* qu'une personne ne peut venir déclarer devant une Cour Criminelle, ni devant aucune autre cour, ce qu'elle a appris par oui-dire. C'est un des principes les plus élémentaires de la procédure et dans l'intérêt de mon client je dois protester énergiquement contre l'illégalité de la question que mon savant ami voudrait poser au témoin.

M. IRVINE.—Qu'il plaise à la Cour, l'objection de mon savant confrère a été suscitée simplement pour entraver la défense. Il avait été entendu au commencement de ce procès que nous aurions toute la latitude que nous désirerions pour faire notre preuve. La poursuite prétendrait-elle que le témoin ne puisse affirmer sous serment qu'il s'appelle M. Louis Tourville.

M. CARTER.—Je m'oppose à cette manière de procéder de mon savant confrère qui met la réponse dans la bouche du témoin au cas où la cour déciderait qu'il doit répondre à la question.

M. ARCHAMBAULT.—Qu'il plaise à la cour je dois présenter une autre autorité pour étayer mon objection à la question que mon savant ami voudrait poser au témoin. Je vois dans Blackstone, vol III p. 56, que l'on ne peut produire en cour criminelle la preuve orale d'une chose qui peut être attestée par des écrits authentiques. Comment le témoin a-t-il pu savoir le nom par lequel il figure sur les registres de l'état civil? Les a-t-il consultés? A-t-il une souvenance parfaite du jour où il a été baptisé? Se rappelle-t-il d'avoir entendu le prêtre prononçant son nom pendant qu'il vagissait sur les fonts baptismaux? S'il croit porter un nom aujourd'hui, c'est parce que son père et sa mère le lui ont dit. Il ne le sait pas par lui-même, donc il ne peut pas le déclarer ici sous serment.

M. OUIMET.—Comme avocat de la couronne, s'il plaît à la cour, je dois intervenir dans cette phase du débat pour demander au tribunal d'obtenir le nom du témoin en adressant un subpoena *duces tecum* au prêtre qu'il l'a baptisé afin qu'il produise ici le registre des naissances de la paroisse natale du témoin. Il serait également bon d'avoir ici le bedeau, le parrain et le commère qui ont assisté au baptême. Je sais que ce procédé entraînera des délais, mais ces délais sont nécessaires dans l'intérêt de la justice, dans mon propre intérêt et celui de mon confrère M. Davidson, car nous gagnons \$20 par jour pour prendre part au procès. En attendant je m'objecte à la question qui a été posée par mon savant confrère de la défense.

LE JUGE.—L'objection soulevée par M. Archambault mérite certainement une sérieuse considération.

Je comprends toute la portée des autorités qui ont été citées à

ZEZINE.

Mon ami Ravier est un savant; un vrai savant, qui se peigne avec ses doigts. C'est un amant de la nature; il est tout ce que vous voudrez; géologue, astronome, chimiste, empaillieur, anatomiste, physicien, électricien, botaniste. A tout ces titres, il pourrait joindre celui de joueur de violon, mais il n'y tient pas.

Son front lisse n'accuse guère plus de traces de savon que de passions; la sérénité de la science règne sur sa face anguleuse, qu'orne une barbe couleur de limon d'un brun verdâtre foncé: de sa personne s'exhale une odeur de bouquins et de cailloux ramassés de partout.

Son cabinet de travail renferme des échantillons de minéraux de toutes espèces, accumulés sur des tablettes depuis des années, et ornés de fils d'araignées remplis de mouches. Outre un nombre infini de grenouilles et de crapauds empaillés, mon ami possède des rats, des chats, des serpents, des couleuvres, des lézards, et des insectes; il ne lui manque que des chiens.

L'autre jour, je cheminai tranquillement du côté de chez moi, vers les sept heures de relevé, lorsque, à l'entrée de la rue St-Laurent, je sentis tout à coup une main nerveuse me serrer le bras et me donner une poussée de l'avant; c'était celle de mon ami Ravier.

Il avait l'air effaré d'un homme qui cherche quelque chose. Viens avec-moi dit-il, je vais te faire voir une beauté. Mais tu es fou Ravier lui dis-je, comme tu as l'air drôle!

Avance donc, tu verras bien si je suis fou. Et il m'entraîna presque au pas de course.

Nous marchâmes rapidement jus qu'à la rue L. gauchetière sans échanger un seul mot Ravier était trop absorbé. Tout-à-coup. Vois dit-il, tiens regarde! a vingt pieds en avant, vois! Comme elle est belle! Vois cette robe soyeuse qu'elle porte, ce pas léger qu'elle a! Oh! la belle! Vois donc! J'avais beau regarder je ne voyais rien, mais j'avais toujours avec Ravier qui regardait obstinément devant lui.

Hâtons-nous, fit-il d'une voix haletante, nous allons la manquer. Mais tu es fou Ravier!

Non je ne suis pas fou, répondait-il. En disant cela il avait l'haloïne chaude et la gorge sèche d'un homme étranglé par un désir féroce; et il marchait toujours de plus en plus vite, et m'entraînait sous les regards moqueurs des passants que notre attitude intriguait. En avant toujours! Quelle est belle! répétait-il souvent, et nous marchions, nous courrions presque.

Nous fîmes de ce pas la rue St-Laurent, la rue Ste-Catherine, la rue Jacques-Cartier. L'ardeur de mon ami Ravier était telle, que je crus qu'il avait dû rencontrer quelque beauté exceptionnelle qui lui avait tourné la tête complètement.

Je me résignai donc à l'accompagner pour lui rendre service, à ce mouton enragé; au cas d'avaries très possibles. Cependant, je ne voyais rien, et nous marchions toujours, j'avais beau protester, Ravier n'écoutait rien et trottait à travers la foule des gens qu'il bousculait.

Nous arrivâmes déjà par la rue Ontario presque qu'aux limites habitées, lorsque tout-à-coup Ravier s'arrêta et prenant la pose d'un homme qui s'oriente; ce doit être la dit-il! Et en vingt-cinq enjambées il arriva seul à la porte d'une épicerie de coin, qu'il ouvrit avec fracas.

Je n'avais certainement pas fait ce long chemin pour être pri-

vé du plaisir de savoir ce qui avait tant excité mon ami; je pénétrai donc à mon tour dans l'épicerie. Là j'entendis ce cher Ravier, tout essoufflé, et que j'avais bien mal jugé; commencer à débattre avec M. Binet, le prix d'achat de sa Zézine! une adorable petite chienne de la race des King Charles, qu'il voulait avoir à tout prix, pour l'empailler et en orner son musée!

L'avons nous courue un peu? TOUSSAINT.

Une reconnaissance forcée.

A la porte d'une caserne d'infanterie:

Un dragon se présente, et, s'adressant à un homme du poste, il lui demande.

—Ce que vous n'avez pas ici un nommé Bridot?

—Bridot? Sais pas. Demandez au sergent.

Arrive le sergent.

—Pardon! sergent! fait le dragon, ce que vous n'avez pas ici un nommé Bridot?

Le sergent. — Bridot? Bridot? Quelle compagnie?

Le dragon. — Quatrième du trois.

Le sergent. — Que c'est la mienne. Comment est votre Bridot?

Le dragon. — C'est un brun, avec un nez retroussé.

Le sergent. — Bon, bon, c'est Fouillou que vous voulez dire?

Le dragon. — Sais pas s'il s'appelle Fouillou ici, mais moi je le connais que sous le nom de Bridot.

Le sergent. — C'est bien ça, c'est Fouillou.

—Un homme de garde, allez me chercher Fouillon, et dis-lui que c'est quelqu'un qui le demande.

Le sergent retourna au poste, le dragon attend à la porte en se promenant de long en large. Arrive Fouillon, un blond avec un nez en bec de corbin, qui regarda de tous côtés et se mit à se promener comme le dragon.

Le dragon. — Qu'il ne vient pas, Bridot! Pourvu que ça soye bien le même que Fouillon! Parce que, sans ça, c'est Fouillon qui viendra, ça sera pas Bridot.

Fouillon. — Où ça qu'il est donc l'homme qui me cherche, j'étais n'en train de m'astiquer moi, je vas-t-êtro en retard?

Le sergent revient, il voit se promener les deux hommes.

—Eh bien; qu'est-ce que vous faites chez là?

Le dragon. — Ce que c'est pas Bridot, sergent.

Le sergent. — Puisque je vous dis que c'est Fouillon. Vous le reconnaissez pas?

Le dragon. — Que je l'ai jamais vu.

Le sergent, à Fouillon. — Et vous ne reconnaissez pas cet homme?

Fouillon. — Que je l'ignore, sergent.

Le sergent. — Ah! ça, ce que vous vous faites de moi! F...lanquez-moi ces deux hommes là au bloc, jusqu'à ce qu'ils se reconnaissent.

M. RENAUD.

MARCHAND ET MANUFACTURIER DE **CHEMISES**

Collets, Poignets, Cols, etc. **179 RUE ST-LAURENT MONTREAL.** Grands avantages aux acheteurs Montréal 12 Nov.—b m

GRANDS AVANTAGES.



DERUT DANS LES AFFAIRES.

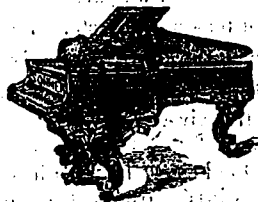
On sacrifie pour commencer

CHAUSSURES d'hiver et d'automne pour hommes, femmes et enfants vendus à sacrifice pour faire connaître notre établissement qui sera toujours celui du **BON MARCHE.**

Tout ouvrage garanti sinon, pas de vente.

L. DUCHARME, (Fils.) 60 RUE ST-JOSEPH 60 MONTREAL. Montréal 29 Oct. 4 ins.

PIANOS



SOHMER

1er médaille d'or et diplôme d'honneur à l'exposition de philadelphie.

AUTRES PIANOS. DE TOUT GENRE. MUSIQUE EN FEUILLES LAVIGNE & LAJOIE

— { 265 } — Rue Notre-Dame, — { MONTREAL } —

— Tous ces pianos ont été choisis par **M. B. LAVIGNE,** lui-même, et seront garantis pour six ans **Montréal 12 Nov.—j. n. o.**

J. RASCO & FILS 421 1/2, RUE CRAIG

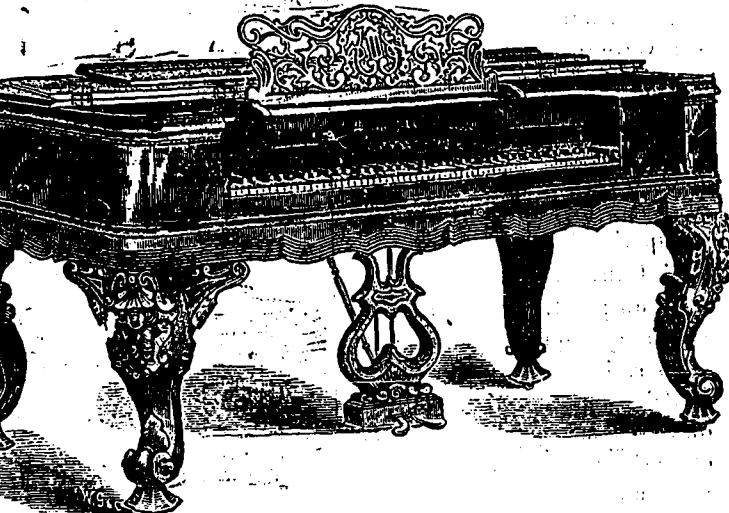
(En face du Champ de Mars)

Il y a deux Rasco mais nous sommes les plus anciens de l'endroit. N'oubliez pas de venir nous faire une visite. Informez leurs amis et le public en général qu'ils tiennent comme par le passé leurs magasins de remèdes, savons, Déjez-vous des contre-façons **Montréal 12 Nov.—j. n. o.**

DOMINION ORGAN & PIANO Co., DE BOWMANVILLE, O.

Orgues de Salon et Orgues d'Eglise de toutes descriptions

PIANOS CARRES ET DROITS.



Cette Compagnie a reçu :

MEDAILLES INTERNATIONALES et DIPLOMES D'HONNEUR à Philadelphie 1876 et à Paris 1878, et **PREMIERS PRIX** aux Expositions de Londres 1876, SYDNEY, Australie, 1877. HAMILTON, 1877. TORONTO 1878. TORONTO, 1879. MONTREAL, 1880.

Et à toutes les Expositions où elle a exhibé.

La qualité supérieure de ces instruments est assez connue pour nous dispenser d'en faire l'éloge. Une visite respectueusement sollicitée. Catalogues expédiés sur demande. S'adresser à

L. E. N. PRATTE, Agent Général.

No. 280, RUE NOTRE-DAME,

MONTREAL. em.

Montréal, 12 Novembre 1881.

TOUJOURS, TOUJOURS

meilleur marché que partout ailleurs, au

GRAND MAGASIN ROUGE,

Coin des rues Ste-Catherine et Wolfe.

\$100,000 de Marchandises Seches

BIEN ASSORTIES,

Provenant de différents Stocks de Banqueroute,

A ETRE VENDU A 50 CTS DANS LA PIASTRE.

MODES! MODES!

L'assortiment le plus complet, le plus nouveau et le plus varié de **CHAPEAUX** et **PLUMES D'AUTRUCHES** qu'il y ait à Montréal. Le département est sous le contrôle de modistes de première classe.

Pelleteries! Pelleteries!

Les Dames et Messieurs trouveront toujours outre l'assortiment de **Marchandises Seches**, toutes sortes de Pelleteries tels que Casques pour Dames et Messieurs, Manteaux, Capots, Boas, etc.

A. MARCOTTE

ENCANTEUR.

Montréal 12 Novembre 1881.

hm,